



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Politique sur les

LICENCES DE DONNÉES OUVERTES POUR LES BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

BUREAU DU STATISTICIEN EN CHEF (OCS)

JANVIER 2020

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
LICENCES DE DONNÉES OUVERTES: PRINCIPES ET DÉFINITIONS.....	1
DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	2
1. Champ d'application et mise en œuvre	2
2. Licence Creative Commons.....	2
3. Exceptions applicables aux données de tiers	3
4. Responsabilités	3
ANNEXES.....	4
1. Liste des bases de données de la FAO qui relèvent du champ d'application des licences de données ouvertes.....	4
2. Texte et logotype à intégrer aux métadonnées des bases de données de l'Organisation.....	4

PRÉAMBULE

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'éliminer la pauvreté, de favoriser le progrès social et économique et de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles, au bénéfice des générations actuelles et futures.

L'article premier de l'Acte constitutif de la FAO dispose que «[l']Organisation réunit, analyse, interprète et diffuse tous renseignements relatifs à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture.» À cet égard, la FAO collecte des données nationales auprès des États Membres. Ces données sont ensuite normalisées et diffusées par le biais des bases de données statistiques de l'Organisation. Dans leur ensemble, ces bases de données constituent la source la plus importante et la plus fiable sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale.

LICENCES DE DONNÉES OUVERTES: PRINCIPES ET DÉFINITIONS

Le contexte des «données ouvertes» est associé à un ensemble de principes dont le but est d'optimiser l'accès aux données¹ et, par conséquent, leur utilisation. L'élimination des obstacles à l'accès aux données accroît les possibilités pour les chercheurs, les responsables des politiques et les autres parties prenantes d'obtenir davantage de connaissances exploitables qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

Les licences relatives aux données définissent les conditions légales dans lesquelles les données peuvent être diffusées, utilisées et partagées. L'absence de licences relatives aux données interopérables et reconnues au

¹ Pour en savoir plus, se reporter à la Charte internationale sur les données ouvertes (<https://opendatacharter.net/principles/>)

niveau international représente un obstacle majeur en matière d'accès aux données et porte préjudice à la valeur des bases de données statistiques pour les États Membres.

Dans le cadre de la présente politique, la licence de données ouvertes constitue l'ensemble des conditions dans lesquelles la FAO applique les principes qui régissent les données ouvertes suivant les conditions d'utilisation établies par l'Organisation. Pour la FAO, la licence de données ouvertes est une application pratique importante de son engagement à effectuer la collecte, le traitement, la synthèse et la diffusion des données statistiques de la FAO à travers le monde, en particulier en faveur des populations des pays qui n'ont pas accès à ces données. La présente politique préconise la mise en place d'une licence de données ouvertes appropriée, qui s'applique à toutes les données statistiques diffusées par le biais des bases de données de l'Organisation.

La présente politique respecte et élargit les conditions d'utilisation établies par la FAO, les politiques de l'Organisation en matière d'accès libre, de communication et de publication, ainsi que le document Publishing at FAO – Strategy and Guidance («Publier à la FAO – Stratégie et Directives»), les lignes directrices relatives au logotype de la FAO et les normes statistiques de l'Organisation sur l'utilisation des sources de données externes.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

1. CHAMP D'APPLICATION ET MISE EN ŒUVRE

Conformément à l'article premier de l'Acte constitutif de la FAO, l'Organisation collecte des données statistiques auprès des États Membres dans divers domaines relatifs aux statistiques agricoles (production, commerce, intrants, émissions, utilisation des terres, prix, sécurité alimentaire, forêts, etc.). Elle traite ensuite les données afin que celles-ci soient exactes, conformes à des normes statistiques rigoureuses et comparables au niveau international. Enfin, des indicateurs agrégés au niveau national sont diffusés par le biais de bases de données accessibles gratuitement sur le site web de l'Organisation, dans un format qui soit exploitable par machine.

L'Organisation collecte aussi et/ou redistribue des données mises à la disposition du public, conformément aux politiques nationales et institutionnelles qui régissent les données statistiques. Les microdonnées contenues dans les bases de données ne relèvent pas du champ d'application de la présente politique.

L'Annexe 1 présente la liste des bases de données de la FAO visées par la présente politique.

2. LICENCE CREATIVE COMMONS

Depuis le 30 novembre 2019, la licence Creative Commons 3.0 Organisations Intergouvernementales s'applique à toutes les bases de données de l'Organisation figurant à l'annexe 1, qui peut être consultée à l'adresse suivante: www.fao.org.

La licence appliquée par défaut aux bases de données de l'Organisation est la suivante: licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC- SA 3.0 IGO).

Aucune licence Creative Commons n'est appliquée aux bases de données de la FAO publiées avant le 30 novembre 2019, exception faite si le logotype CC figurant à l'annexe 2 fait partie des métadonnées de la base de données et/ou est mentionné de manière spécifique dans les conditions d'utilisation des ensembles de données.

3. _____ EXCEPTIONS APPLICABLES AUX DONNÉES DE TIERS

Dans ses bases de données, la FAO intègre dans certains cas des données fournies par des tiers. Ces données ne peuvent être ni redistribuées ni réutilisées sans le consentement du fournisseur initial; elles peuvent en outre être soumises à des conditions d'utilisation différentes de celles de la FAO. Dans ce cas, des précisions seront fournies dans les métadonnées de la base de données.

4. _____ RESPONSABILITÉS

Il incombe aux départements de la FAO ou aux bureaux décentralisés responsables des bases de données statistiques visées par la présente politique de:

- veiller à ce que les données statistiques soient collectées, traitées et diffusées conformément aux politiques nationales et institutionnelles qui régissent les données statistiques;
- veiller à ce que des métadonnées précises et utiles soient fournies pour toutes les bases de données statistiques, tout en indiquant de manière spécifique les données statistiques fournies par des tiers.

Il incombe au Bureau du Statisticien en chef de la FAO de:

- veiller à ce que toutes les données statistiques dont la diffusion n'est pas restreinte soient communiquées par le biais des bases de données statistiques de l'Organisation, conformément à la présente politique, garantir la liberté d'accès à l'ensemble des données et faire en sorte que la mémoire institutionnelle de la FAO soit préservée pour la postérité;
- superviser la création et la publication de nouvelles bases de données et prêter assistance à l'adoption de la présente politique;
- diriger l'examen de la présente politique et des annexes correspondantes, selon qu'il convient.

Il incombe au Bureau de la communication de l'Organisation de:

- contrôler les demandes d'utilisation commerciale reçues à l'adresse digital@fao.org.

Toutes les parties qui réutilisent des données de la FAO doivent:

- s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation de réutiliser les données fournies par des tiers, qui n'appartiennent pas à la FAO et qui peuvent apparaître dans les bases de données de l'Organisation.

ANNEXES

1. _____ LISTE DES BASES DE DONNÉES DE LA FAO QUI RELÈVENT DU CHAMP D'APPLICATION DES LICENCES DE DONNÉES OUVERTES

Bases de données statistiques	Unité/division technique de la FAO chargée de la base de données
Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) – Base de données sur les marchés	Secrétariat du AMIS (hébergé par la Division du commerce et des marchés) AMIS-Secretariat@fao.org
Système mondial d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT)	Division des terres et des eaux aquastat@fao.org
Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT)	Division de la statistique faostat@fao.org
Pêche et aquaculture (FISHSTAT)	Unités des statistiques et informations du Département des pêches et de l'aquaculture marc.taconet@fao.org
Base de données sur la parité hommes-femmes et les droits fonciers (GLRD)	Division des politiques sociales et des institutions rurales Gender-And-Land@fao.org
Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) – Outil de suivi et d'analyse des prix alimentaires (FPMA)	Division du commerce et des marchés gjews1@fao.org
Données individuelles sur la consommation alimentaire au niveau mondial (FAO/WHO GIFT) – Indicateurs uniquement, sans microdonnées	Division de la nutrition et des systèmes alimentaires fao-who-gift@fao.org
Portail des données sur les Objectifs de Développement Durable	Bureau du Statisticien en chef SDG-Indicators@fao.org
Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (FRA)	Division des forêts (NFO) fra@fao.org

2. _____ TEXTE ET LOGOTYPE À INTÉGRER AUX MÉTADONNÉES DES BASES DE DONNÉES DE L'ORGANISATION



Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>). Outre la présente licence, on trouvera des expressions spécifiques aux bases de données dans les [conditions d'utilisation des ensembles de données](#).

Coordonnées du Bureau de la communication de l'Organisation

Demandes d'utilisation commerciale:

Digital@fao.org

Coordonnées du Bureau du Statisticien en chef

Informations générales et appui:

Statistics-Requests@fao.org



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO